

1. OBJET DU CONTRAT

Ces conditions particulières s'appliquent à toutes les prestations de service du fournisseur des produits net+ (ci-après net+), soit le réseau, qui sont nécessaires à la fourniture des services Wi-Fi Plume® HomePass™ (ci-après Plume HomePass).

net+ met à disposition du client un abonnement Wi-Fi Plume HomePass en complément d'un abonnement Internet net+ uniquement. Au moyen de cet abonnement, le client peut utiliser le service Wi-Fi Plume HomePass. L'abonnement inclut la mise à disposition d'appareils Pod et SuperPod (ci-après Pod). En cas de divergences avec les conditions générales, les conditions particulières prévalent.

net+ se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes versions des conditions générales et conditions particulières. Les dernières versions se trouvent sur les sites web de net+ et annulent les précédentes.

2. ÉQUIPEMENTS

Les équipements Plume HomePass (Pod) remis ou mis à disposition du client, restent propriété de net+.

Ils lui sont remis pour la durée du contrat à titre d'usage uniquement et restent la propriété de net+.

Il est interdit au client de vendre, de louer, d'accorder des droits de gage ou de rétention portant sur le matériel à des tiers. En cas de saisie, de rétention ou de confiscation, le client est tenu d'en informer immédiatement net+ et d'informer l'office des poursuites, respectivement des faillites ou l'administration compétente que le matériel est la propriété de net+.

Il incombe au client d'assurer le matériel prêté. Le client répond en cas de perte ou de dommage subit par ledit matériel, notamment par suite de vol, inondation, incendie ou foudre. En cas de défectuosité imputable à un comportement du client contraire au contrat, le matériel de remplacement lui sera facturé. Malgré la défaillance d'équipement, tous les frais d'abonnement restent dus.

3. INSTALLATION ET USAGE

Sauf indication contraire, l'installation des équipements incombe au client. net+ (ou son fournisseur) fournit une notice d'installation, mais ne répond en aucun cas d'une installation non-conforme.

net+ ne garantit ni la compatibilité de ses équipements Wi-Fi Plume HomePass (Pod) avec les équipements du client, ni la protection contre des accès non-autorisés (hacking, etc...).

Le client prend soin des équipements (Pod) de net+ et répond de leur utilisation conforme à la loi, recommandation d'usage du fabricant et au contrat.

La solution Wi-Fi Plume HomePass nécessite le téléchargement de l'application « HomePass® by Plume », disponible gratuitement sur l'App Store d'Apple et le Play Store d'Android et l'acceptation des conditions générales de Plume. Le téléchargement de cette application requiert un smartphone équipé d'un système d'exploitation IOS 11 ou d'une version plus récente ou d'un système d'exploitation Android 4.4 ou d'une version plus récente. Le service Wi-Fi Plume HomePass est fourni par la société Plume, sans aucune responsabilité de net+.

4. DÉMÉNAGEMENT

- En cas de déménagement du client à une nouvelle adresse éligible aux abonnements net+, le client devra, sur demande de net+, restituer les équipements (Pod) à ses frais. De nouveaux équipements lui seront alors fournis à sa nouvelle adresse.

- En cas de déménagement du client à une nouvelle adresse non-éligible aux abonnements net+, l'abonnement aux services Wi-Fi Plume HomePass est automatiquement résilié à la date de résiliation de l'abonnement Internet. Le client devra restituer les équipements (Pod) à ses frais.

5. RÉSILIATION

• Résiliation de l'abonnement aux services Wi-Fi Plume HomePass

L'abonnement aux services Wi-Fi Plume HomePass peut être résilié avec un délai de 1 mois pour la fin d'un mois. Dans certains cas particuliers, des offres spéciales peuvent être assorties d'une durée minimale de contrat. Lorsque cela est le cas, l'abonnement peut être résilié au plus tôt 1 mois avant la fin de la durée minimale de l'offre. Le délai est ensuite de 1 mois pour la fin d'un mois.

• Résiliation de l'abonnement Internet chez net+

La résiliation de l'abonnement Internet de net+ entraîne automatiquement la résiliation de l'abonnement aux services Wi-Fi Plume HomePass au plus tard à la date de résiliation de l'abonnement Internet.

- La résiliation de l'abonnement Wi-Fi Plume HomePass n'affecte pas les autres abonnements net+.

6. RESTITUTION DES ÉQUIPEMENTS

L'ensemble des équipements (Pod) mis à disposition chez le client doit être retourné aux frais du client, dans les 15 jours à compter de la date de désactivation des services Internet ou d'une demande de restitution. Si des appareils mis à disposition ne sont pas restitués, ou ne sont pas en parfait état de marche, ces appareils seront facturés au client au prix neuf du moment.